



Au club Piou Piou de Vars les Claux, les moniteurs ESF fument en présence des enfants, je souhaite vous faire parvenir la photographie que j'ai faite ;

Rubrique : questions sur les Espaces sans Tabac | 21 Juin 2015

Bonjour,

Nous avons inscrit notre enfant au club Piou Piou de VARS les Claux cette semaine. Nous avons malheureusement constaté que certains personnels de l'encadrement fumaient devant les enfants, en plein cours..

Quelle belle représentation du moniteur dans sa belle combinaison rouge ESF estampillée moniteur national . J'ai effectué une très belle photographie de cette situation et je souhaiterais vous la faire parvenir.

Cordialement

Réponse :

Le fait de fumer sur les pistes de ski n'est pas visé par l'interdiction de fumer contenue dans le [code de la santé publique](#)

La première démarche consiste donc à rappeler aux responsables de ce club, par écrit, leurs obligations civiques en matière de protection contre le tabac en insistant sur la valeur d'exemple attachée à leur image.

Vous pouvez également leur faire parvenir la brochure d'information Espaces sans tabac : [Le droit à l'air libre dès l'enfance](#) » que vous pouvez télécharger.

Par ailleurs, si ce club dispose d'un agrément officiel de la Préfecture pour son exploitation avec des moniteurs de ski et d'un agrément officiel « Sport » du Ministère de la Jeunesse et des Sports, nous vous conseillons d'adresser à [la fédération du ski](#) et au [ministère de la jeunesse et des sports](#) un courrier portant notamment sur l'exemplarité que devrait montrer les moniteurs du club quant au principe de ne pas fumer en présence d'enfants mineurs.